



Tél.: +226 25 37 42 16 / 25 40 99 42 25 37 46 85

E-mail : paco@iucn.org

AVIS D'APPEL A D'OFFRE

<u>Projet :</u> Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et

Occidentale (PREE)

<u>Titre:</u> Soutenir l'élaboration et l'adoption de la Politique nationale pour les

zones humides en Guinée (Activité 2.3)

<u>Date de Publication :</u> 15/ 03/2021 <u>Date de Clôture :</u> 12/04/2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire de l'ONU entre 2001 et 2005 reconnaît les services importants que les écosystèmes fournissent aux communautés humaines. Les écosystèmes de zones humides qui remplissent parfaitement leurs fonctions, renforcent la résilience locale aux catastrophes en fournissant un approvisionnement en eau et des produits importants et en soutenant la vie et les moyens d'existence des populations locales et la biodiversité.

Toutefois, en 2017, l'analyse de la tendance de l'indice d'étendue des zones humides étendue à toutes les régions Ramsar, a fait apparaître un déclin progressif constant (PNUE-WCMC, 2017), lequel serait d'environ 35% aussi bien dans les zones humides naturelles marines/côtières que dans les zones humides intérieures ayant fait l'objet d'une étude entre 1970 et 2015. Selon les estimations de l'indice WET¹, le taux moyen annuel de régression des zones humides est de 0,78%, soit un déclin plus de trois fois supérieur au taux moyen annuel de disparition des forêts naturelles (0,24%) observé entre 1990 et 2015 (FAO, 2016a). Entre 1970 et 1980, le taux de diminution annuel des zones humides naturelles est passé de 0,68 à 0,69% à une fourchette comprise entre 0,85 et 1,60% depuis 2000.

En effet, la plupart des Africains comptent directement sur les ressources naturelles pour l'eau potable, la nourriture, l'abri, la santé et l'approvisionnement en énergie domestique. Les écosystèmes humides fournissent des biens majeurs, des services, des fonctions et des ressources en eau. À cet égard, la biodiversité de toutes les aires protégées dans les milieux semi-arides et arides dépend de façon cruciale de la disponibilité des ressources en eau douce ainsi que de la santé et de la productivité des écosystèmes d'eau douce.

Les priorités pour la conservation des zones humides sont diverses et complexes et découlent de préoccupations individuelles, comme celles d'un pêcheur local, aussi bien que de celles liées aux objectifs globaux des accords internationaux, tels que l'agenda 21 et la convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971). Les principaux problèmes et menaces qui se posent pour la conservation de la biodiversité des zones humides en Afrique proviennent d'une connaissance insuffisante des zones humides et de leur importance, d'une conviction politique insuffisante, de politiques et stratégies médiocres, du manque de cadres législatifs appropriés ce qui conduit à des programmes et activités insuffisants pour la protection des fonctions et des valeurs des zones humides².

Les écosystèmes (forestier, zones humides, cultivé, palustre, etc.) de la Guinée présentent une grande diversité qui explique l'importance des habitats. De ce fait dépendent les sites Ramsar. En effet, les côtes de la République de Guinée qui s'étendent sur environ 300 km, sont caractérisées par de vastes

¹ Wetland Extent Trends (indice d'étendue des zones humides)

² Agossou Brice Hugues Tente, Brice Sinsin : « Dégradation et érosion des versants de la chaîne de l'Atacora en dehors de la réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin

mangroves avec de nombreuses baies et estuaires. Les iles de Tristao (plaines de Katoufra, de Kadigné, la plage de Nafaya), de Pani Bangui, de Rio Kapachez (plaines de Yampi, Koufin, Manchon, Diogoya et Sotti) constituent des sites préférentiels des espèces migratrices telles que la grue couronnée et le flamant nain. La Grue couronnée se reproduit dans les plaines de Katoufra (Tristao), de Yamponi et de monchon (Kapachez), des Îles de Loos et le Delta de Konkouré

Au niveau continental, le pays dispose de plusieurs zones humides d'importance internationale dont les sites Ramsar de Bafing-Falémé³, de Bafing source⁴, de Gambie-Koulountou⁵, de Gambie-Oundou-Liti⁶, de Niger-Mafou⁷, de Niger-Niandan-Milo⁸, de Niger Source⁹, de Niger-Tinkisso¹⁰ et de Sankarani-Fié¹¹, de Tinkisso¹² qui referment une diversité biologique riche et variée. ¹³

Toutefois, ces sites Ramsar dont la plupart souffre de mesures de gestion et de conservation, sont confrontés à différentes menaces d'origine anthropique ou naturelle qui affectent directement ou indirectement les habitats et les espèces animales et végétales.

Cet état de fait, couplé à l'absence d'une vision nationale d'orientation des actions de protection et de conservation des écosystèmes des zones humides sont autant d'enjeux pour assurer leur gestion durable et cela dans une approche de gestion intégrée des ressources. Cette situation interpelle le gouvernement et ses partenaires d'appui, d'autant plus que les services éco systémiques fournis par ce type d'écosystème aux populations sont multiples et diversifiés.

Au plan stratégique, des efforts ont été consentis depuis les années 90 dans le cadre de la réforme du secteur de l'environnement et de l'eau en Guinée à travers notamment l'élaboration (i) du Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE), (ii) du Plan d'Action ou stratégie nationale de la Diversité biologique pour la conservation de la Diversité Biologique et l'utilisation durable des ressources, (iii) du Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), de la politique nationale de l'eau. Nonobstant ses résultats significatifs dans la gouvernance de l'environnement et de l'eau, celle spécifique aux zones humides reste un défi important pour le pays. En effet, la Guinée ne dispose pas jusque-là d'une stratégie et ou d'une politique pour les zones humides permettant de décliner une vision claire pour orienter, coordonner les interventions des acteurs en matière de conservation et d'utilisation rationnelle de ces écosystèmes.

Ainsi dans la poursuite de son appui aux institutions de la région, l'UICN envisage dans le cadre du projet Partenariat régional sur l'Eau et l'environnement en Afrique Centrale et Occidentale, d'appuyer et d'accompagner le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts pour renforcer son arsenal règlementaire de gouvernance de l'environnement à travers l'élaboration de la politique nationale pour les zones humides.

Financé par l'Agence Suédoise de Développement International (Asdi), le projet PREE est construit essentiellement sur les acquis du PAGE¹⁴ afin de consolider, mettre à l'échelle et étendre les acquis des initiatives menées depuis plus d'une décennie dans le domaine de la gouvernance de l'environnement et de l'eau.

Le PREE est structuré autour des six résultats suivants :

³des chimpanzés (Pan troglodytes verus), des vautours (Aegypiusmonachus) et des Lions

⁴des chimpanzés (Pan troglodytes verus), des vautours (Aegypiusmonachus) et des Lions

⁵des chimpanzés, 330 espèces d'oiseaux (y compris des canards sauvages, des ibis, des rapaces et des calaos), 36 espèces de reptiles dont des pythons, 20 espèces d'amphibiens et au moins 60 espèces de poissons.

⁶des lions, des chimpanzés et les chiens sauvages

⁷le poisson endémique menacé Arius gigas, les oiseaux d'eau, de grands mammifères

⁸des oiseaux aquatiques tels que l'oie piquante (Plectropterusgambensis), le canard siffleur à face blanche (Dendrocygnaviduata), l'hérongarde-boeuf (Bubulcus ibis), la petite aigrette (Egrettagarzetta) et le jacana africain (Actophilornis africanus).

⁹le poisson-chat d'eau douce endémique menacé Arius gigas et un certain nombre d'oiseaux d'eau migrateurs

¹⁰ oiseaux d'eau et de mollusques, le Géant occidental (ou Derby) Eland

¹¹pour l'oie à ailes épines (Plectropterusgambensis), canard siffleur à face blanche (Dendrocygnaviduata), héron gardeboeuf (Bubulcus ibis), petite aigrette (Egrettagarzetta) et jacana africain (Actophilornisafricana

¹² des oiseaux aquatiques tels que l'oie à ailes épines (Plectropterusgambensis), le canard siffleur à face blanche (Dendrocygnaviduata), l'hérongarde-boeuf (Bubulcus ibis), la petite aigrette (Egrettagarzetta) et le jacana africain (Actophilornis africanus)

¹³Ramsar_Liste annotée des zones humides d'importance internationale de Guinée

¹⁴ Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique de l'Ouest.

- 1. un état de référence écosystémique, environnemental et socioéconomique est établi pour servir de base de connaissances et d'orientation de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la gestion intégrée des écosystèmes dans les sous bassins du Niger, du Lac Tchad et le Massif du Fouta Dialon :
- 2. les cadres opérationnels et institutionnels ainsi que les instruments juridiques et réglementaires d'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau, l'environnement et le changement climatique sont adoptés et appliqués par les pays et les organismes de bassin ;
- des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des institutions régionales et organismes de bassins en matière de prévention et gestion des conflits et de GIRE sont renforcées ;
- des cadres de participation, de dialogue et de prévention et gestion des conflits autour des ressources naturelles sont établis et renforcés au niveau des bassins et dans les stratégies nationales et régionales;
- 5. des initiatives économiques et de restauration des services écosystémiques sont identifiées et soutenues pour sécuriser les moyens d'existence des communautés et accroître la résilience au changement climatique et désastres naturels ;
- 6. les résultats, expériences et leçons du projet sont efficacement suivis, documentés, communiqués en contribution aux stratégies nationales, régionales et internationales.

Ainsi pour la mise en œuvre des actions prioritaires du projet en Guinée, l'UICN en collaboration avec le Ministère en charge de l'Environnement et des Eaux et Forêts à travers l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) recrute, dans le cadre du résultat 5 mentionné ci-dessus, une expertise indépendante en vue d'appuyer l'élaboration de la Politique nationale pour les zones humides. Il s'agit d'un outil qui puisse permettre de :

- définir une vision stratégique de gestion des zones humides en stimulant l'adoption de méthodes intégrées de planification et de développement durable des zones humides ;
- adopter des méthodes appropriées pour la protection, la conservation et l'aménagement des zones humides dans une optique de développement durable et de maintien de l'ensemble de leur fonction;
- contribuer à promouvoir la stabilité et la durabilité des zones humides et des écosystèmes terrestres associés et résoudre les problèmes existants en vue de pérenniser les biens et services que fournissent des zones humides.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le but de la mission est de **doter le client et ses partenaires d'un document de politique nationale sur les zones humides assorti d'un plan d'action** répondant aux standards en la matière qui puisse permettre une meilleure coordination de la protection, la conservation, la restauration et la gestion durable des zones humides et l'amélioration du bien-être des populations riveraines. Spécifiquement, l'étude devra permettre :

- Inventorier, caractériser (en indiquant les typologies, les fonctions et les services spécifiques rendus) et cartographier les zones humides majeurs ;
- Evaluer les menaces majeures qui touchent les principales zones humides, leurs incidences sur le bien-être humain et la biodiversité et proposer quelques principes à retenir pour la protection et restauration fonctionnelle des zones humides;
- Faire un état des lieux des différentes mesures et initiatives de gestion et de conservation des zones humides tout en présentant leurs forces et limites;
- Formuler les enjeux majeurs de conservation des zones humides de manière à définir les axes et les objectifs de la politique pour répondre aux impératifs de durabilité environnementale, d'équité sociale et viabilité économique;
- Proposer des outils pour mettre en place un processus de concertation autour de la gestion des zones humides.
- Elaborer un document de stratégie intégrant tous ses composantes y compris le plan d'action ;
- Proposer un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la politique ;

III. RESULTATS ATTENDUS

- → un inventaire/caractéristique et une cartographie des zones humides est réalisées en indiquant les typologies, les fonctions et les services spécifiques rendus ;
- → une analyse des menaces majeures qui touchent les principales zones humides, leurs incidences sur le bien-être humain et la biodiversité est réalisée ainsi que des principes à retenir pour la protection et restauration fonctionnelle des zones humides sont proposés;
- → un rapport d'état des lieux pour mieux cerner les problèmes et priorités de protection, de restauration et de conservation des zones humide
- → un document de politique nationale pour les zones humides intégrant toutes ses composantes y compris le plan d'action de gestion des zones humides et le dispositif de suivi de sa mise en œuvre est élaboré et adopté. Les axes et les objectifs de la politique sont formulés en lien avec les enjeux majeurs (identifiés) de conservation des zones humides de manière à répondre aux impératifs de durabilité environnementale, d'équité sociale et viabilité économique.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont :

- → une liste des documents et informations/ données nécessaires pour analyser la situation actuelle en termes de politiques et de cadres réglementaires en matière de gestion des Eaux ;
- → une liste d'inventaire de toutes les parties prenantes nationales et autre à rencontrer pour la mise en œuvre de cette étude y compris les Partenaires techniques et Financiers ;
- → un rapport de démarrage, soumis dans les 15 jours, suite à la signature du contrat. Ce rapport de démarrage va préciser, de façon plus concrète, la méthodologie/stratégie d'exécution de la mission, et proposer un format de présentation du rapport des livrables attendus de la mission;
- → un rapport d'état des lieux pour mieux cerner les problèmes et priorités de protection, de restauration et de conservation des zones humide
- → un processus de concertation autour de la gestion des zones humides disponibles soutenu par des outils est proposé ;
- → un document provisoire de politique nationale pour les zones humides assorti d'un plan d'action et un dispositif de suivi-évaluation, 45 jours après la signature du contrat ;
- → un projet d'acte de création d'un Comité national pour les zones humides ;
- → un document consolidé définitif de la politique nationale pour les zones humides intégrant les commentaires et suggestions des participants à l'atelier de validation devra être déposé en dix (10) copies sur support papier et sur support électronique, 10 jours après la réception desdits commentaires et suggestions.

V. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant aura pour tâches de :

→ dresser une liste des documents stratégiques nationaux (politiques, plans, ...), et autres existants (juridiques et réglementaires) dans différents secteurs (environnement, eau, agriculture, terre, genre, Elevage, Pêches etc.) nécessaire à la réalisation de l'état des lieux précité;

- → faire un inventaire de toutes les parties prenantes nationales et autres à rencontrer pour la mise en œuvre de cette étude ;
- → collecter des données auprès des acteurs de terrain, des institutions nationales et internationales, des projets et programmes ;
- → réaliser un « état des lieux » pour mieux cerner les problèmes et priorités de protection, restauration et conservation des zones humide ;
- → déterminer les choix stratégiques (objectifs et stratégie identifiés), activités prioritaires et résultats attendus de la politique ;
- → proposer un système de suivi de la mise en œuvre du plan d'action assorti de la politique ;
- → élaborer un document de politique nationale pour les zones humides assorti d'un plan d'action ;
- → conduire une Réflexion sur la création d'un Comité national pour les zones humides ;
- → proposer un dispositif de suivi-évaluation de la politique ;
- → animer des ateliers et réunions multi acteurs et restitution du document de politique.

VI. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DUREE DE L'ETUDE

Le consultant devra soumettre un chronogramme précis des prestations qui doivent être conforme à la méthodologie proposée. Les grandes lignes de cette méthodologie doivent comprendre les éléments suivants :

- → élaboration du rapport de démarrage 15 jours après la réunion de lancement. Ce rapport devra comprendre :
 - une liste des documents stratégiques (politique nationaux et autres existants (juridiques et réglementaires) dans différents secteurs (environnement, eau, agriculture, terre, genre, Elevage, Pêches etc.) nécessaire à la réalisation de l'état des lieux précité;
 - o l'inventaire des parties prenantes et un calendrier provisoire des réunions avec elles ;
 - o la méthodologie détaillée de l'étude ;
 - o le plan général du document (pour toute amélioration).
- → collecte/consultation de données et d'informations et entretiens auprès des parties prenantes. Le consultant doit réaliser des missions de terrain dans certaines régions du pays pour s'imprégner aussi bien de l'état des zones humides et échanger avec les acteurs à la base ;
- → établissement du rapport d'état des lieux contenant l'analyse des informations et des données collectées et examinées sur la situation actuelle des zones humides, des usages faits par les populations, des menaces qui les affectent, des politiques, des cadres légaux et réglementaires de gestion de l'environnement et de l'eau, les arrangements institutionnels, du suivi et la gestion des zones humides, etc. Cette étape permettra d'identifier les axes et les objectifs de la politique;
- → conduire une réflexion sur la création d'un Comité national pour les zones humides
- → choix de la stratégie (objectif et stratégie identifiés) de la politique ;
- → élaboration d'un document provisoire de la politique nationale assorti d'un plan d'action et un dispositif de suivi-évaluation;
- → élaboration d'un document consolidé définitif politique nationale pour les zones humides assorti d'un plan d'action intégrant les commentaires et suggestions des participants à l'atelier de validation.

Une réunion de cadrage avec le consultant interviendra sur la compréhension des TDR, la validation de la méthodologie, de la feuille de route de l'étude ;

La durée maximum d'exécution de l'étude est fixée à quatre-dix (90) jours à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de rédaction et de dépôt du rapport final.

VII. Zone d'intervention

La mission est d'envergure nationale, prenant en compte la problématique des zones humides sur toute l'étendue du territoire. De ce fait, le consultant proposera dans sa démarche une stratégie pour la prise en compte des spécificités de gestion des zones humides de chaque région naturelle.

VIII. PROFIL DU CONSULTANT

Les consultants (individuels, bureaux d'études ou regroupements d'experts) sont invités à soumissionner. La composition de l'équipe devant conduire l'étude doit démontrer les domaines d'expertise et les compétences nécessaires appropriés.

Chaque soumissionnaire est invité à proposer son équipe reflétant les critères suivants :

- Qualifications académiques adéquates en lien avec les domaines d'expertise de la mission notamment en gestion des ressources en eau et ressources naturelles associées, l'environnement, la conservation de la diversité biologique, la gestion des aires protégées ou des écosystèmes, en géographie;
- L'équipe proposée doit refléter les domaines de compétences et démontrer la disponibilité de l'expertise, de la capacité et de l'expérience en matière d'analyse diagnostique et d'élaboration de stratégie/politique et de plan d'action sur les zones humides;
- Le chef de mission proposé doit justifier d'au moins 15 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 5 ans en matière d'expertise-conseil ;
- Démontrer de l'expertise et de l'expérience individuelles et collectives en matière de l'environnement, changements climatiques, gestion des ressources naturelles, et de formulation et mise en œuvre de stratégie et plan d'action en référence au secteur de l'environnement et de l'eau;
- Démontrer de l'expertise et expérience individuelle et collective en matière de diagnostic et de gestion de l'environnement (zone humide) ;
- Avoir conduit des missions similaires dans les différents domaines de la mission;

IX. DOSSIER DE SOUMISSION

Les candidats intéressés par cette prestation de services devront préparer les éléments suivants :

- La lettre de soumission adressé au Coordinateur du projet PREE ;
- Une proposition technique incluant une courte note de compréhension des objectifs de la mission, une description de la méthodologie proposée, une présentation de l'équipe de réalisation avec description des qualifications et compétences de chaque membre et le chronogramme d'exécution de la mission, y compris le résumé des expériences antérieures similaires;
- Une proposition financière détaillée comprenant un budget détaillé en lien avec la mission. L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de la prestation : honoraires, déplacement, fournitures et consommables de bureau. Excepté les honoraires, les autres frais liés à l'organisation de l'atelier de restitution ne sont pas à inclure dans l'offre financière du consultant
- Les preuves de l'expérience des travaux similaires (les attestations de service ou lettre attribution de marché);
- Un CV complet des experts proposés.

Les propositions dossiers de candidature devront être transmises sous format PDF protégé par des mots de passe aux adresses suivantes: richard.sagno@iucn.org; Ludovic.Tapsoba@iucn.org; avec pour objet: « Proposition - PREE: Soutenir l'élaboration et l'adoption de politiques nationales de la Guinée sur les zones humides» au plus tard le 12/ 04/ 2021 à 23:59 heures (UTC-GMT)

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Projet PREE en Guinée, Richard Labilé SAGNO, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « richard.sagno@iucn.org ».

X. EVALUATION DES OFFRES

Les critères de sélection comprendront une composante technique et financière. Une pondération sera fournie à chaque composante comme suit: facteur de pondération technique 70%, facteur de pondération financière 30%, le score total étant une combinaison de ces deux pourcentages.

La composante technique comprend une évaluation des huit critères suivants sur la base des informations fournies dans la documentation de la proposition soumise:

Méthodologie de la prestation et plan de travail proposé	15%
Qualification de l'équipe de consultants	15%
Expérience dans la réalisation de missions similaires	20%
Qualification du chef d'équipe	10%
Qualité de l'offre technique	10%
Expérience dans la gestion de l'environnement et de l'eau	10%
Maîtrise du français et connaissance des langues locales	10%
Connaissance de contexte national et de l'environnement institutionnel et réglementaire de gestion de	
l'environnement en particulier des zones humides	10%
Total	100%

Seules les propositions qui obtiennent une note totale (note technique) supérieure ou égale à une valeur de 70% seront prises en considération pour l'évaluation financière. Les propositions obtenant une note inférieure à 70% seront rejetées du processus d'évaluation des offres.

Les propositions techniques dont la valeur est supérieure ou égale à 70% seront normalisées en divisant leur pourcentage par le pourcentage technique maximal de la proposition et en convertissant cette valeur en pourcentage pour donner la note technique normalisée.

L'évaluation financière sera basée sur la valeur totale des travaux, des honoraires soumis dans la proposition combinée à l'estimation des dépenses totales (voyage et séjour, etc.) tel que défini par le soumissionnaire dans sa proposition. Chaque prix de proposition sera ensuite normalisé en divisant la plus petite valeur du prix de l'offre par le prix de cette proposition, et cette valeur transformée en pourcentage (score financier). Les propositions qui dépassent le budget disponible seront disqualifiées.

La note technique normalisée sera multipliée par le facteur de pondération technique, la note financière multipliée par le facteur de pondération financière et les deux notes pondérées additionnées pour fournir une note finale pondérée pour chaque soumission atteignant une note technique > 70%.

L'UICN entamera ensuite des négociations contractuelles avec le soumissionnaire ayant obtenu la note finale pondérée la plus élevée, à condition que tous les autres critères de soumission, tels qu'énoncés dans cette documentation, soient également satisfaits et respectés.

XI. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les consultants pourront s'adresser à :

Monsieur Richard Labilé SAGNO, Chef de projet du PREE en Guinée, Programme Ressources en eau et zones humides. Bureau projet de Guinée sise au quartier Nongö (Carrefour ambiance), BP...... Conakry Guinée ou au Tél. : +224 628 96 96 85 ; E-mail : richardsagn.sagno@iucn.org.

Monsieur Mamady Sayba KEITA, Directeur Général de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGPR), Kaloum, Tél : +224622546290 ; Email : sayba58keita@gmail.com